

N° 132

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 26 FÉVRIER 1968

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Pearson, appuyé par M. Martin (Essex-Est),—Que la Chambre ne considère pas son vote du 19 février lors de la troisième lecture du Bill C-193, qui avait été approuvé à toutes les étapes antérieures, comme un vote de défiance à l'endroit du gouvernement.

Le débat se poursuit;

M. Latulippe, appuyé par M. Laprise, soumet l'amendement suivant: Que la motion soit amendée en y ajoutant immédiatement après le mot «approuvé» les deux mots suivants entre deux virgules: «, sur division,».

M. l'Orateur déclare ladite proposition d'amendement irrecevable en ce qu'une ou plus d'une étape de l'étude dudit bill avait été adoptée sans dissidence.

Le débat reprend sur la motion de M. Pearson, appuyé par M. Martin (Essex-Est),—Que la Chambre ne considère pas son vote du 19 février lors de la troisième lecture du Bill C-193, qui avait été approuvé à toutes les étapes antérieures, comme un vote de défiance à l'endroit du gouvernement.

Le débat se poursuit;

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Laing, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Exemplaire des Ordonnances, chapitres 1 à 10,